

## COMMUNIQUE DE PRESSE

**Politique de tranquillité résidentielle : L'OPAL se dote de nouveaux moyens**

Freddy Grzeziczak, Président de l'OPAL, Jean-Denis Mège, Directeur Général de l'OPAL  
et Andy Halbot, Responsable tranquillité résidentielle

\*\*\*

***Après le recrutement d'un responsable tranquillité en juin 2021 et une phase de diagnostic, un plan d'actions a été établi visant à renforcer la tranquillité au sein de nos résidences. Dans ce cadre, une patrouille d'agents de sécurité sillonnera prochainement les quartiers, des collaborateurs de l'office seront assermentés et de nouvelles caméras de vidéoprotection seront installées.***

Suite à l'enquête de satisfaction réalisée auprès des locataires en 2020, la question de la tranquillité résidentielle (bruit, troubles de voisinage, regroupement de jeunes, incivilités, petite délinquance dans quelques immeubles...) est apparue comme étant une préoccupation prégnante. Il y a une attente forte de la part des locataires. Le Conseil d'Administration de l'OPH a donc souhaité en faire une priorité.

C'est pourquoi, un poste de responsable tranquillité résidentielle a été créé en juin 2021 et de nouveaux moyens seront prochainement mis en place.

Une patrouille d'agents de sécurité dans les quartiers

A partir du 14 mars, une patrouille d'agents de sécurité sera mise en place. En binôme, composé d'un agent de sécurité privé et d'un agent conducteur de chien de défense, l'équipe aura pour objectif de se rendre dans un premier temps sur 2 secteurs : Laon et le bassin de Chauny-Tergnier-Beautor.

Ils seront présents de 18h à 2h sur 4 nuits (toute la semaine du lundi au dimanche) de manière aléatoire. Ils pourront intervenir dans les halls d'immeubles mais leur travail ne se substituera pas à celui de la police. En cas de problématique liée à la sécurité, les locataires doivent continuer à contacter les forces de l'ordre (police/gendarmerie) et non le numéro d'astreinte, qui a exclusivement vocation à intervenir sur des problèmes techniques. Le travail de cette patrouille est complémentaire à celui des forces de l'ordre.

Assermentation

Courant juin, deux employés d'immeubles ainsi que le responsable tranquillité seront assermentés. Ils pourront ainsi constater toutes incivilités commises sur l'ensemble du patrimoine et dresser un procès-verbal. Il sera alors directement transmis au Procureur de la République qui appréciera la suite à donner. Après une formation (mars à mai), les collaborateurs concernés devront prêter serment au tribunal d'instance et seront alors investis du pouvoir de police.

Caméras de vidéoprotection

Enfin, au plus tard cet été, des caméras de vidéoprotection seront installées sur les quartiers de Presles à Soissons et de Montreuil à Laon. Elles permettront, en cas de besoin, de visionner les images de ce qui s'est passé quand une dégradation ou un acte répréhensible est constaté. Nous en sommes au stade de réception des offres de prestataires. A terme, le dispositif demandé sera en capacité de retransmettre les images aux services de police municipale et nationale si besoin et pourra être étendu en 2023 à d'autres secteurs en fonction du bilan qui sera effectué sur les deux premiers quartiers.

**Tous confondus, sur les volets ressources humaines et matérielles,  
un budget de plus de 200 000 euros sera consacré en 2022 à la tranquillité résidentielle.**